



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des affaires juridiques

2009/2178(INI)

2.3.2010

AMENDEMENTS

1 - 122

Projet de rapport
Marielle Gallo
(PE438.164v01-00)

sur le renforcement de l'application des droits de propriété intellectuelle sur le
marché intérieur
(2009/2178(INI))

AM\805978FR.doc

PE439.233v01-00

FR

Union dans la diversité

FR

Amendement 1
Stavros Lambrinidis

Proposition de résolution
Visa (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu sa résolution du 29 mars 2009 sur le renforcement de la sécurité et des libertés fondamentales sur Internet,

Or. en

Amendement 2
Christian Engström

Proposition de résolution
Visa (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Or. en

Amendement 3
Françoise Castex

Proposition de résolution
Visa (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu sa résolution du 10 avril 2008 sur les industries culturelles en Europe,

Or. en

Amendement 4

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Françoise Castex, Bernhard Rapkay, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution

Visa (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu la Convention européenne de sauvegarde des droits de l’homme et des libertés fondamentales et vu la nature juridiquement contraignante de la Charte des droits fondamentaux,

Or. en

Amendement 5

Françoise Castex

Proposition de résolution

Visa (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– vu la communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 25 juin 2008 sur le «Small Business Act» pour l’Europe établissant le principe du «Think Small First» pour un agenda stratégique ambitieux en faveur des PME,

Or. en

Amendement 6

Stavros Lambrinidis

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que les atteintes aux droits de propriété intellectuelle (DPI), **entendues comme toute atteinte portée aux DPI, tels que les droits d'auteur, les marques, les dessins ou les brevets, constituent** une menace réelle pour la santé et la sécurité des consommateurs, mais aussi pour notre économie et nos sociétés,

Amendement

A. considérant que les atteintes aux droits de propriété intellectuelle (DPI) **peuvent constituer** une menace réelle pour la santé et la sécurité des consommateurs, mais aussi pour notre économie et nos sociétés,

Or. en

Amendement 7

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Stavros Lambrinidis, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que **les atteintes aux droits de propriété intellectuelle (DPI), entendues comme toute atteinte portée aux DPI, tels que les droits d'auteur, les marques, les dessins ou les brevets, constituent** une menace réelle pour la santé et la sécurité des consommateurs, mais aussi pour notre économie et nos sociétés,

Amendement

A. considérant que **la contrefaçon de biens commerciaux constitue** une menace réelle pour la santé et la sécurité des consommateurs, mais aussi pour notre économie et nos sociétés,

Or. en

Amendement 8

Françoise Castex, Stavros Lambrinidis

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que l'innovation scientifique et technique, les brevets et les industries culturelles contribuent de façon décisive à la compétitivité de l'économie européenne, tant par le nombre et la diversité de leurs emplois que par les richesses créées; considérant que l'économie de la culture, de la création à la diffusion, doit être soutenue;

Or. fr

Amendement 9
Arlene McCarthy

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que l'Union européenne, en tant que membre de l'Organisation mondiale du commerce, est liée par l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC); considérant que les États membres de l'UE se sont donc engagés à adopter et à mettre en œuvre des mesures efficaces sanctionnant toutes les atteintes aux DPI,

Or. en

Amendement 10
Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Stavros Lambrinidis

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que le partage des savoirs et la diffusion des innovations sont des traditions fortes de l'Union européenne; que l'accès du plus grand nombre aux progrès technologiques ainsi qu'aux produits culturels reste le fondement de la politique d'éducation et de développement.

Or. fr

Amendement 11

Françoise Castex, Stavros Lambrinidis, Cecilia Wikström

Proposition de résolution

Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A quater. considérant qu'au sein de la société actuelle de l'information et de la technologie numérique émergent de nouvelles formes de production, de distribution et de consommation, qui génèrent de nouveaux produits et services qui exigent de nouveaux modèles commerciaux garantissant l'accessibilité et la diversité des produits, tout en accordant une rémunération appropriée aux auteurs et contributeurs à la création;

Or. fr

Amendement 12

Françoise Castex, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution

Considérant A quinques (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A quinquies. considérant par contre que le terme de «piratage» ne se rapporte à aucune réalité juridique récente, notamment dans le domaine culturel, et qu’il ne peut seul désigner un délit qui n’aurait pas été défini juridiquement,

Or. fr

Amendement 13

Luis Yáñez-Barnuevo García

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que, afin d’apporter une réponse satisfaisante à la question de l’application des DPI dans le marché intérieur, il convient de prendre en compte non seulement le territoire de l’Union européenne, mais également la situation aux frontières extérieures de l’UE et au sein des pays tiers, et ce pour rendre la protection des contenus d’origine européenne et de leurs ayants droit compatible à l’accès à des contenus provenant de pays tiers pour les consommateurs,

Or. es

Amendement 14

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Bernhard Rapkay, Christian Engström

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les données relatives à l'étendue des atteintes aux DPI sont incohérentes, incomplètes, insuffisantes et éparpillées,

Amendement

C. considérant que les données relatives à l'étendue des atteintes aux DPI sont incohérentes, incomplètes, insuffisantes et éparpillées ***et ne sauraient dès lors servir de base à d'éventuelles initiatives législatives pénales supplémentaires,***

Or. en

Amendement 15

Françoise Castex, Bernhard Rapkay

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que la violation des DPI est une problématique horizontale qui touche tous les secteurs industriels et en particulier les industries créatives et innovantes,

Amendement

E. considérant que la violation des DPI est une problématique horizontale qui touche tous les secteurs industriels et en particulier les industries créatives et innovantes ***et le sport,***

Or. fr

Amendement 16

Toine Manders

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que les actuelles atteintes aux DPI entraîneront un essoufflement de l'innovation dans l'UE,

Or. en

Amendement 17

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Christian Engström

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant ***que le phénomène de piratage en ligne a atteint des proportions très inquiétantes, en particulier pour les industries de contenus créatifs***, et que le cadre juridique en place ***s'est avéré incapable d'assurer de manière efficace la protection des titulaires des droits sur internet et l'équilibre entre tous les intérêts, y compris les intérêts des consommateurs,***

Amendement

F. considérant ***qu'il n'existe pas de données fiables et indépendantes à propos des conséquences des atteintes aux DPI en ligne***, et que le cadre juridique en place ***doit être clarifié afin d'assurer l'équilibre entre tous les intérêts, y compris les intérêts des consommateurs,***

Or. en

Justification

The creative industries have long been presuming significant economic losses due to the phenomenon of illegal file-sharing. However, such losses have never been endorsed by independent data. A similar presumption fails to take into consideration a number of studies that clearly point out the long-term benefits of file-sharing for the both the creative industry and the public's access to knowledge. According to a study by the Dutch Ministry for Economics conducted by the Institute for Information Law of the University of Amsterdam on the economic and cultural effects of file sharing on music, film and games, file sharing has positive economic implications both in the short and long term. In a research carried out by Ipsos Mediaz Content in the UK, it has been shown that 72 % of people who admit that they download illegally are the ones who spend the most money buying content legally, whereas the main reason for illegal downloading has been identified the lack of attractive legal offers <http://www.zeropaid.com/wp-content/uploads/2009/11/survey.pdf>. The public policy on the enforcement of intellectual property rights should be informed by credible evidence, transparent and objective peer-reviewed analysis.

Amendement 18

Alexandra Thein, Cecilia Wikström

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le phénomène *de piratage en ligne a atteint des proportions très inquiétantes, en particulier pour les industries de contenus créatifs, et que le cadre juridique en place s'est avéré incapable d'assurer de manière efficace la protection des titulaires des droits sur internet et l'équilibre entre tous les intérêts, y compris les intérêts des consommateurs,*

Amendement

F. considérant que le phénomène *du partage de fichiers en ligne illégal d'œuvres protégées par des droits de propriété intellectuelle ou des atteintes similaires aux droits dans un environnement purement numérique, bien qu'il constitue un défi important pour les industries de contenus créatifs, doit être abordé séparément du problème de la contrefaçon de marchandises,*

Or. en

Amendement 19
Stavros Lambrinidis

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le phénomène de piratage en ligne a atteint des proportions *très* inquiétantes, en particulier pour les industries de contenus créatifs, et *que* le cadre juridique en place *s'est avéré incapable* d'assurer de manière efficace la protection des titulaires des droits sur internet *et* l'équilibre entre tous les intérêts, y compris les intérêts des consommateurs,

Amendement

F. considérant que le phénomène de piratage en ligne a atteint des proportions inquiétantes, en particulier pour les industries de contenus créatifs, et *qu'il n'a pas encore été établi si* le cadre juridique en place *est capable* d'assurer de manière efficace la protection des titulaires des droits sur internet *tout en garantissant un* équilibre entre tous les intérêts, y compris les intérêts des consommateurs,

Or. en

Amendement 20

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Stavros Lambrinidis, Christian Engström

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les efforts déployés en vue de lutter contre le partage de fichiers en ligne à des fins non commerciales ont généré un antagonisme marqué et préjudiciable entre les industries créatives et leur public, et qu'il est dès lors nécessaire d'explorer de nouvelles manières de créer des synergies entre les droits du public et les revenus des auteurs et créateurs,

Or. en

Justification

Le débat sur le partage de fichiers et la criminalisation de ces pratiques n'a donné lieu à aucun progrès en termes d'adaptation de l'économie créative aux technologies numériques, et une nouvelle approche constructive concernant le partage des fichiers et la manière dont il peut contribuer à l'ensemble de l'économie créative doit être envisagée au niveau de l'UE.

Amendement 21

Cecilia Wikström

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les efforts déployés en vue de lutter contre le partage en ligne de fichiers contenant des œuvres protégées par le droit d'auteur ou des atteintes semblables aux droits doivent bénéficier d'un soutien public afin de ne

pas risquer d'éroder le soutien aux droits de propriété intellectuelle parmi les citoyens,

Or. en

Amendement 22
Arlene McCarthy

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que le téléchargement non autorisé sur l'internet de matériel protégé par des droits d'auteur constitue une atteinte manifeste aux droits de propriété intellectuelle et est interdit par les traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur le droit d'auteur (WCT) et sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), auxquels l'Union européenne est partie contractante,

Or. en

Amendement 23
Jean-Marie Cavada

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que l'accroissement des offres légales en ligne constitue un outil anti-piratage essentiel dans le monde du numérique, étant donné que les utilisateurs s'attendent à ce que les contenus soient mis à leur disposition sur toutes les plateformes de médias, d'une

manière qui leur permette de choisir le moment où ils les consommeront,

Or. fr

Amendement 24
Arlene McCarthy

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F ter. considérant que le secteur créatif doit continuer d'élaborer des modèles permettant l'accès au contenu créatif en ligne qui offrent aux consommateurs des choix améliorés et rentables, y compris l'accès à des services d'abonnements illimités; considérant que le développement de ces services légaux est freiné par la croissance des contenus téléchargés en ligne illégalement,

Or. en

Amendement 25
Jean-Marie Cavada

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F ter. considérant que pour maintenir et accroître l'intérêt de ce qu'ils peuvent proposer à leurs publics, les fournisseurs de médias audiovisuels doivent pouvoir utiliser tous les nouveaux moyens de distribution; considérant que le cadre actuel d'octroi de licences doit être amélioré, de sorte que les États membres disposent d'un système souple adaptable aux nouvelles technologies,

Amendement 26

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Christian Engström

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que, à l'exception d'une législation sur les sanctions pénales, un cadre juridique communautaire existe déjà en ce qui concerne le phénomène de contrefaçon ***et de piratage*** des biens matériels, mais que des lacunes persistent en ce qui concerne la lutte contre le ***piratage sur internet***,

Amendement

G. considérant que, à l'exception d'une législation sur les sanctions pénales, un cadre juridique communautaire existe déjà en ce qui concerne le phénomène de contrefaçon des biens matériels, mais que des lacunes persistent en ce qui concerne la lutte contre le ***commerce de marchandises de contrefaçon via l'internet***,

Or. en

Amendement 27

Cecilia Wikström

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que, à l'exception d'une législation sur les sanctions pénales, un cadre juridique communautaire existe déjà en ce qui concerne le phénomène de contrefaçon et de piratage des biens matériels, ***mais que des lacunes persistent en ce qui concerne la lutte contre le piratage sur internet***,

Amendement

G. considérant que, à l'exception d'une législation sur les sanctions pénales, un cadre juridique communautaire existe déjà en ce qui concerne le phénomène de contrefaçon et de piratage des biens matériels,

Or. en

Amendement 28
Stavros Lambrinidis

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que, à l'exception d'une législation sur les sanctions pénales, un cadre juridique communautaire existe déjà en ce qui concerne le phénomène de contrefaçon et de piratage ***des biens matériels, mais que des lacunes persistent en ce qui concerne la lutte contre le piratage sur internet,***

Amendement

G. considérant que, à l'exception d'une législation sur les sanctions pénales, un cadre juridique communautaire existe déjà en ce qui concerne le phénomène de contrefaçon et de piratage,

Or. en

Amendement 29
Françoise Castex, Stavros Lambrinidis, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les mesures prévues par la directive 2004/48/CE relative au respect des DPI sur le marché intérieur n'ont pas fait l'objet d'une évaluation en termes de protection des droits,

Amendement

H. considérant que les mesures prévues par la directive 2004/48/CE relative au respect des DPI sur le marché intérieur n'ont pas ***encore*** fait l'objet d'une évaluation en termes de protection des droits ***ni du point de vue de leurs effets sur les droits des consommateurs,***

Or. en

Amendement 30
Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Stavros Lambrinidis, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que le cadre réglementaire des télécommunications a récemment été modifié, rejetant les propositions de «régimes de riposte graduée» au niveau de l'UE et incluant à la place des dispositions relatives à des avis d'intérêt public normalisés pouvant porter, entre autres, sur le droit d'auteur et les atteintes à celui-ci, sans compromettre les droits à la protection des données et à la vie privée, et souligne la nécessité de respecter les droits fondamentaux en matière d'accès à l'internet,

Or. en

**Amendement 31
Toine Manders**

**Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant qu'il faudrait créer la possibilité, dans le cadre juridique européen, d'engager des poursuites contre les personnes portant atteinte aux droits d'auteur, étant donné que les traités internationaux ne sont guère en mesure d'aborder les atteintes aux DPI,

Or. en

Amendement 32

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant qu'il existe des liens avérés entre de nombreuses formes de crimes organisés et les atteintes aux DPI, en particulier la contrefaçon *et le piratage*,

Amendement

J. considérant qu'il existe des liens avérés entre de nombreuses formes de crimes organisés et les atteintes aux DPI, en particulier la contrefaçon,

Or. en

Justification

Dans la mesure où le terme «piratage» est souvent assimilé au partage de fichiers numériques, il est proposé de supprimer la mention de piratage, tout en indiquant clairement que l'on ne fait référence qu'aux contrefaçons à des fins commerciales.

Amendement 33

Françoise Castex, Stavros Lambrinidis, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution

Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que le rôle de codécision du Parlement européen dans les affaires commerciales et son accès aux documents de négociation sont garantis par le traité de Lisbonne,

Or. en

Justification

Considérant relatif à la question de l'ACAC.

Amendement 34
Francesco Enrico Speroni

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K bis. considérant qu'il est opportun, conjointement à la répression des délits en la matière, de protéger les consommateurs qui utilisent en toute légalité des produits soumis aux DPI,

Or. it

Amendement 35
Luis Yáñez-Barnuevo García

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K bis. considérant que la réglementation européenne en vigueur n'établit aucune disposition interdisant le développement de systèmes de licences multiterritoriales,

Or. es

Amendement 36
Luis Yáñez-Barnuevo García

Proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

L bis. considérant qu'il existe dans divers domaines, y compris dans le secteur du texte et des images, des modèles et des canaux commerciaux ainsi que des mécanismes de licences qui permettent un large accès aux œuvres sous de

nombreuses formes et de nombreux formats, au niveau tant national que transfrontalier,

Or. es

Amendement 37
Luis Yáñez-Barnuevo García

Proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

M bis. considérant que les systèmes de gestion des DPI sont aujourd'hui très transparents et particulièrement efficaces,

Or. es

Amendement 38
Toine Manders

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. accueille favorablement la communication de la Commission du 11 septembre 2009 visant des mesures non-législatives supplémentaires, mais déplore que la communication *ne traite pas de l'achèvement du cadre législatif*;

1. accueille favorablement la communication de la Commission du 11 septembre 2009 visant des mesures non-législatives supplémentaires, mais déplore que la communication *n'ait pas présenté de proposition législative visant à s'attaquer aux atteintes aux DPI*;

Or. en

Amendement 39

Françoise Castex, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. accueille favorablement la communication de la Commission du 11 septembre 2009 visant des mesures non-législatives supplémentaires; ***mais déplore que la communication ne traite pas de l'achèvement du cadre législatif;***

Amendement

1. accueille favorablement la communication de la Commission du 11 septembre 2009 visant des mesures non-législatives supplémentaires; ***se félicite des progrès réalisés au sein de l'UE pour harmoniser la lutte contre la contrefaçon; encourage la Commission à intensifier ses efforts dans les secteurs sensibles pour la santé et la sécurité, notamment les médicaments;***

Or. fr

Justification

Comme l'indiquent clairement le projet de rapport et la communication, le cadre juridique existant est en cours d'évaluation. Il est donc prématuré de réclamer de nouveaux actes législatifs.

Amendement 40

Toine Manders

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. dans le texte du rapport, le terme «piratage» doit être remplacé par «atteinte aux droits d'auteur» et le terme «contrefaçon» par «atteinte aux marques» afin d'avoir une définition claire et incontestable d'un point de vue juridique;

Amendement 41

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. regrette que la Commission associe dans sa communication le terme «piratage» à celui de «contrefaçon» et introduise ainsi un flou juridique quant au délit visé,

Or. fr

Amendement 42

Luis Yáñez-Barnuevo García

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. accueille favorablement la communication de la Commission du 11 septembre 2009 visant des mesures non législatives supplémentaires; mais déplore que la communication ne traite pas de l'achèvement du cadre législatif au moyen d'une série d'initiatives pouvant permettre de lutter efficacement contre les atteintes à la propriété intellectuelle,

Or. es

Amendement 43

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Stavros Lambrinidis, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. s'interroge sur la pertinence de l'utilisation du terme de piratage pour désigner l'échange non commercial de contenu en ligne, qui, de fait, criminalise des millions de citoyens européens, notamment des jeunes,

Or. fr

Amendement 44

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Françoise Castex, Luigi Berlinguer, Bernhard Rapkay, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 quater. invite vivement la Commission à établir, dans la stratégie susmentionnée, une distinction entre la contrefaçon de marchandises, qui constitue une atteinte manifeste aux droits de propriété intellectuelle et doit être punie, et le partage de fichiers en ligne, qui ne doit pas être puni tant qu'il n'est pas de nature commerciale;

Or. en

Amendement 45

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Bernhard Rapkay

Proposition de résolution

Paragraphe 1 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 quinquies. rappelle qu'il existe dans le domaine culturel une exception aux DPI, telle que «la copie privée»; invite la Commission à préserver cette exception et à l'adapter aux nouveaux progrès technologiques et à internet; souligne l'intérêt qu'il y aurait à autoriser le partage entre individus de copies à usage non commercial et à l'associer à de nouvelles formes mutualisées de financement de la création;

Or. fr

Amendement 46

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Françoise Castex, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Stavros Lambrinidis, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. invite la Commission à **présenter au plus vite** une stratégie complète en matière de DPI **qui prenne en compte tous les aspects des DPI, y compris leur application;**

2. invite la Commission à **proposer** une stratégie complète en matière de DPI **qui supprimera les obstacles à la création d'un marché unique dans l'environnement en ligne et adaptera le cadre législatif européen en matière de DPI aux tendances actuelles de la société ainsi qu'aux évolutions techniques;**

Or. en

Amendement 47
Marielle Gallo

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. invite la Commission à présenter au plus vite une stratégie complète en matière de DPI qui prenne en compte tous les aspects des DPI, y compris leur application;

Amendement

2. invite la Commission à présenter au plus vite une stratégie complète en matière de DPI qui prenne en compte tous les aspects des DPI, y compris leur application ***et leur promotion, en particulier le rôle des droits d'auteur en tant que facilitateur et non en tant qu'obstacle, pour aider les créateurs à gagner leur vie et à diffuser leurs œuvres;***

Or. en

Amendement 48
Toine Manders

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. invite la Commission à ***présenter*** au plus vite une stratégie complète ***en matière de DPI*** qui prenne en compte tous les aspects des DPI, ***y compris leur application;***

Amendement

2. invite la Commission à ***proposer*** au plus vite une stratégie ***législative*** complète qui prenne en compte tous les aspects des DPI ***d'ici la fin 2010, afin d'améliorer leur application;***

Or. en

Amendement 49
Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Françoise Castex, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Stavros Lambrinidis, Christian Engström

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. souligne que toute mesure prise afin d'appliquer les DPI doit respecter la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris ses articles 10, 8 et 6, et être nécessaire, proportionnée et appropriée au sein d'une société démocratique;

Or. en

Amendement 50
Christian Engström

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. estime que la Commission devrait prendre en compte **les aspects des DPI** dans toutes ses politiques ou initiatives législatives et considérer ces aspects dans tout processus d'analyse d'impact dès lors qu'une proposition aurait des conséquences en matière de **propriété intellectuelle**;

3. estime que la Commission devrait prendre en compte **la protection des droits fondamentaux** dans toutes ses politiques ou initiatives législatives et considérer ces aspects dans tout processus d'analyse d'impact dès lors qu'une proposition aurait des conséquences en matière de **droits fondamentaux**;

Or. en

Amendement 51
Cecilia Wikström

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. estime que la Commission devrait prendre en compte les aspects des DPI dans toutes **ses** politiques ou initiatives

3. estime que la Commission devrait prendre en compte les aspects des DPI dans toutes **les** politiques ou initiatives

législatives et considérer ces aspects dans tout processus d'analyse d'impact dès lors qu'une proposition aurait des conséquences en matière de propriété intellectuelle;

législatives *pertinentes* et considérer ces aspects dans tout processus d'analyse d'impact dès lors qu'une proposition aurait des conséquences en matière de propriété intellectuelle;

Or. en

Amendement 52
Françoise Castex, Antonio Masip Hidalgo

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. estime que la Commission devrait prendre en compte les problèmes spécifiques rencontrés par les PME en matière de renforcement des droits de propriété intellectuelle correspondant au principe «Think Small First» établi par le Small Business Act for Europe, en appliquant notamment le principe de non discrimination pour les PME;

Or. fr

Amendement 53
Marielle Gallo

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. demande à la Commission de s'intéresser particulièrement à la situation en matière de DPI des PME, conformément au principe «Think Small First» adopté par le Small Business Act; les PME doivent être au centre du processus décisionnel au niveau de l'UE

en raison de l'énorme potentiel qu'elles recèlent pour l'Europe en termes de croissance, d'emploi et d'innovation ainsi que de leur rôle essentiel dans la garantie de la diversité du choix, de la diversité culturelle et de la diversité de l'entrepreneuriat; au niveau de l'industrie, les initiatives relatives aux DPI telles que les mesures de lutte contre le piratage et la contrefaçon doivent être prises dans l'intérêt de l'ensemble du secteur, y compris les PME;

Or. en

Amendement 54

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. ***ne partage pas la conviction*** de la Commission selon ***laquelle*** le cadre d'application des mesures de droit civil pour le respect des DPI au sein de l'UE ***est suffisamment efficace et harmonisé pour*** garantir un fonctionnement adapté du marché intérieur, et rappelle à la Commission que le rapport sur la mise en œuvre de la directive 2004/48/CE est essentiel pour confirmer ces conclusions;

Amendement

4. ***prend acte de l'avis*** de la Commission selon ***lequel*** le cadre d'application des mesures de droit civil pour le respect des DPI au sein de l'UE ***contribue à*** garantir un fonctionnement adapté du marché intérieur, et rappelle à la Commission que le rapport sur la mise en œuvre de la directive 2004/48/CE est essentiel pour confirmer ces conclusions;

Or. en

Amendement 55
Toine Manders

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. ne partage pas la conviction de la Commission selon laquelle le cadre d'application des mesures de droit civil pour le respect des DPI au sein de l'UE est suffisamment efficace et harmonisé pour garantir un fonctionnement adapté du marché intérieur, et rappelle à la Commission que le rapport sur la mise en œuvre de la directive 2004/48/CE est essentiel pour confirmer ces conclusions;

Amendement

4. ne partage pas la conviction de la Commission selon laquelle le cadre d'application des mesures de droit civil pour le respect des DPI au sein de l'UE est suffisamment efficace et harmonisé pour garantir un fonctionnement adapté du marché intérieur; ***est d'avis que la possibilité d'engager des poursuites contre les auteurs d'atteintes aux DPI doit être créée au sein du cadre juridique européen***, et rappelle à la Commission que le rapport sur la mise en œuvre de la directive 2004/48/CE est essentiel pour confirmer ces conclusions;

Or. en

Amendement 56
Luis Yáñez-Barnuevo García

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

4 bis. à la lumière de l'expérience des titulaires de droits dans certains États membres, ne partage pas la conviction de la Commission selon laquelle le cadre d'application des mesures de droit civil pour le respect des DPI au sein de l'UE est suffisamment efficace et harmonisé pour garantir un fonctionnement adapté du marché intérieur, et rappelle à la Commission que le rapport sur la mise en œuvre de la directive 2004/48/CE est essentiel pour confirmer ces conclusions;

Amendement

Amendement 57

Françoise Castex, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Stavros Lambrinidis, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. invite la Commission à élaborer le rapport sur la mise en œuvre de la directive 2004/48/CE, y compris une évaluation de l'efficacité des mesures prises, ainsi que sur son impact sur l'innovation et le développement de la société de l'information, conformément à l'article 18, paragraphe 1, de cette directive et, le cas échéant, à proposer des amendements, et demande que ce rapport contienne également une étude des **moyens permettant de renforcer et de moderniser le cadre juridique relatif à l'internet**;

Amendement

5. invite la Commission à élaborer le rapport sur la mise en œuvre de la directive 2004/48/CE, y compris une évaluation de l'efficacité des mesures prises **et de leur compatibilité avec les droits fondamentaux**, ainsi que sur son impact sur l'innovation et le développement de la société de l'information, conformément à l'article 18, paragraphe 1, de cette directive et, le cas échéant, à proposer des amendements, et demande que ce rapport contienne également une étude des **conséquences de la directive sur le marché numérique du contenu créatif et les droits des consommateurs**;

Or. en

Justification

La transposition de la directive IPRED dans les États membres a entraîné des controverses concernant la pertinence des sanctions imposées en cas d'atteintes aux DPI à des fins non commerciales. Au lieu de suggérer qu'il faut davantage de répression, le rapport du Parlement devrait appeler à ce que ce rapport évalue de manière critique ces mesures et envisager d'autres politiques publiques possibles pour régir le marché numérique du contenu créatif.

Amendement 58

Cecilia Wikström

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. **ne partage pas** l'avis de la Commission selon lequel le premier ensemble législatif portant sur la mise en œuvre des DPI est déjà en place; souligne, à cet égard, que les négociations portant sur la directive relative aux sanctions pénales n'ont pas abouti, et invite la Commission à présenter une nouvelle proposition sur les sanctions pénales en vertu du traité de Lisbonne;

Amendement

6. **prend note de** l'avis de la Commission selon lequel le premier ensemble législatif portant sur la mise en œuvre des DPI est déjà en place; souligne, à cet égard, que les négociations portant sur la directive relative aux sanctions pénales n'ont pas abouti, et invite la Commission **à retirer son actuelle proposition et** à présenter une nouvelle proposition sur les sanctions pénales en vertu du traité de Lisbonne **abordant exclusivement des questions relatives aux atteintes graves commises par des entités de criminalité organisée;**

Or. en

Amendement 59

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. **ne partage pas** l'avis de la Commission selon lequel le premier ensemble législatif portant sur la mise en œuvre des DPI est déjà en place; souligne, **à cet égard**, que les négociations portant sur la directive relative aux sanctions pénales n'ont pas abouti, et invite la Commission à présenter une nouvelle proposition sur les sanctions pénales en vertu du traité de Lisbonne;

Amendement

6. partage l'avis de la Commission selon lequel le premier ensemble législatif portant sur la mise en œuvre des DPI est déjà en place; souligne que les négociations portant sur la directive relative aux sanctions pénales n'ont pas abouti, et invite la Commission à présenter une nouvelle proposition sur les sanctions pénales en vertu du traité de Lisbonne **pour les atteintes graves commises par des entités de criminalité organisée;**

Or. en

Justification

Prior to the adoption of enforcement measures for IPR infringements, the European Commission should seek to adapt the substantive legal framework in the field of IPR. The

copyright Directive is not adapted to the digital environment, whereas the Community Trademark Regulation is about to be reformed and negotiations about the creation of an EU patent are pending in the EU institutions. As regards criminal sanctions, these should be strictly limited to serious infringements committed by organized crime. The scope of the proposal should be clearly and strictly defined to ensure legal certainty and guarantee that individual consumers will not be criminalized for individual acts with no profit motivation.

Amendement 60

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Stavros Lambrinidis, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. demande à la Commission européenne de veiller à ce que les mesures visant au renforcement de l'application des droits de propriété intellectuelle sur le marché intérieur, ne portent pas atteinte au droit légitime à l'interopérabilité, cette dernière étant essentielle pour une concurrence saine sur le marché de la diffusion des œuvres numériques, notamment pour les auteurs et utilisateurs de logiciels libres;

Or. fr

Amendement 61

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Françoise Castex

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. invite la Commission à présenter des propositions législatives pertinentes sur la base de l'article 118 du TFUE qui abordent la question d'un système communautaire efficace en matière de brevets;

7. invite la Commission à présenter des propositions législatives pertinentes sur la base de l'article 118 du TFUE qui abordent la question d'un système communautaire efficace en matière de brevets ***et harmonisent certains aspects du droit***

Amendement 62

Alexandra Thein, Cecilia Wikström

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite la Commission à présenter des propositions législatives pertinentes sur la base de l'article 118 du TFUE qui abordent la question d'un système communautaire efficace en matière de brevets;

Amendement

7. invite la Commission à présenter des propositions législatives pertinentes sur la base de l'article 118 du TFUE qui abordent la question d'un système communautaire efficace en matière de brevets *et salue à cet égard les conclusions du Conseil sur un système de brevets amélioré en Europe du 4 décembre 2009, qui représentent une importante évolution positive;*

Amendement 63

Piotr Borys

Proposition de résolution

Titre après le paragraphe 7

Proposition de résolution

L'observatoire européen de la contrefaçon *et* du piratage («l'Observatoire»);

Amendement

L'observatoire européen de la contrefaçon, du piratage *et du vol de données* («l'Observatoire»);

Amendement 64
Françoise Castex, Antonio Masip Hidalgo

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. propose de changer le nom de l'Observatoire afin d'éviter la mention de «piratage», qui est souvent source de confusion et est une notion très controversée;

Or. en

Amendement 65
Christian Engström

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. souligne que la contrefaçon de biens commerciaux, d'une part, et le piratage en ligne, d'autre part, sont deux phénomènes différents qui doivent être considérés indépendamment l'un de l'autre;

Or. en

Amendement 66
Françoise Castex, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 ter. souligne la nécessité d'éviter de créer de nouvelles structures bureaucratiques parallèles pour des

tâches pouvant être traitées par des institutions existantes, comme Europol, les forums de coopération entre les autorités douanières et les organes de collecte de statistiques au sein de l'UE, afin d'éviter la duplication des efforts;

Or. en

Amendement 67

Françoise Castex, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. accueille favorablement la mise en place de l'Observatoire comme outil de centralisation des statistiques et des données qui serviront de base pour orienter les propositions à mettre en œuvre pour lutter de manière efficace contre les phénomènes de la contrefaçon et du piratage, y compris le piratage en ligne;

Amendement

9. invite instamment la Commission à produire un rapport sur la meilleure manière d'utiliser Europol et les structures de coopération existantes entre les autorités douanières pour lutter de manière efficace contre le phénomène de la contrefaçon;

Or. en

Amendement 68

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Françoise Castex, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Stavros Lambrinidis

Proposition de résolution Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

9 bis. invite instamment la Commission à garantir que l'Observatoire respecte les règles de l'UE en matière de protection de la vie privée et des données;

Amendement

Amendement 69
Françoise Castex, Antonio Masip Hidalgo

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souhaite que l'Observatoire devienne un outil de collecte et d'échange de données et d'informations sur toutes les formes d'atteintes aux DPI;

Amendement

10. souhaite que l'Observatoire devienne un outil de collecte et d'échange de données et d'informations sur toutes les formes d'atteintes aux DPI; ***son principal objectif doit être de compiler les recherches scientifiques concernant la contrefaçon et la réglementation en matière de DPI;***

Justification

L'exactitude des données relatives aux violations des DPI a été vivement critiquée au motif que la méthode était fortement axée sur l'exagération de l'importance estimée des pertes de profit causées par la contrefaçon (favorisant ainsi un renforcement de l'application des DPI). Ces critiques ont été exprimées dans des forums tels que l'OMPI par des experts et des autorités nationales. Grâce à l'Observatoire, l'UE devrait s'assurer que les statistiques et les données concernant les atteintes aux DPI reposent sur des preuves crédibles, des hypothèses transparentes ainsi que sur une analyse objective et indépendante évaluée par des pairs.

Amendement 70
Christian Engström

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souhaite que ***l'Observatoire devienne un outil de collecte et d'échange de données et d'informations sur toutes les***

Amendement

10. souhaite que ***les organismes de collecte de statistiques existants compilent les recherches scientifiques concernant la***

formes d'atteintes aux DPI;

*contrefaçon et la réglementation en
matière de DPI;*

Or. en

Amendement 71
Christian Engström

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite la Commission à clarifier les missions qui *seront confiées à l'Observatoire* et souligne que le succès de *cet Observatoire* dépend en grande partie de l'implication et de la coopération de l'ensemble des acteurs, y compris les autorités nationales, les ayants droit, les organisations de consommateurs et les industries concernées, afin d'augmenter la transparence et d'éviter la duplication des efforts;

Amendement

11. invite la Commission à clarifier les missions qui *sont envisagées dans sa communication* et souligne que le succès de *ces actions* dépend en grande partie de l'implication et de la coopération de l'ensemble des acteurs, y compris les autorités nationales, les ayants droit, les organisations de consommateurs et les industries concernées, afin d'augmenter la transparence et d'éviter la duplication des efforts;

Or. en

Amendement 72
Françoise Castex, Antonio Masip Hidalgo, Stavros Lambrinidis

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite la Commission à informer de manière pleine et entière le Parlement et le Conseil sur les résultats des activités de l'Observatoire au travers de rapports annuels dans lesquels la Commission présente ses conclusions et propose les solutions nécessaires *au renforcement de la mise en œuvre des DPI;*

Amendement

12. invite la Commission à informer de manière pleine et entière le Parlement et le Conseil sur les résultats des activités de l'Observatoire au travers de rapports annuels dans lesquels la Commission présente ses conclusions et propose les solutions nécessaires *à l'amélioration de la législation en matière de DPI;*

Justification

L'amélioration de la mise en œuvre des DPI n'est pas nécessairement la solution aux défis que l'Europe doit relever pour obtenir une véritable économie de la connaissance. Par conséquent, les solutions de l'Observatoire ne doivent pas uniquement concerner la mise en œuvre, mais envisager le paysage plus vaste de l'ensemble des régimes de DPI.

Amendement 73
Christian Engström

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite la Commission à informer de manière pleine et entière le Parlement et le Conseil **sur les résultats des activités de l'Observatoire** au travers de rapports annuels dans lesquels la Commission présente ses conclusions et propose **les solutions nécessaires au renforcement de la mise en œuvre des DPI**;

Amendement

12. invite la Commission à informer de manière pleine et entière le Parlement et le Conseil au travers de rapports annuels dans lesquels la Commission présente ses conclusions et propose **des** solutions;

Amendement 74
Marielle Gallo

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. **souligne la nécessité de** mettre en place une campagne de sensibilisation à l'échelle européenne, nationale et locale sur les risques que représentent les produits contrefaits pour la santé et la sécurité des consommateurs, mais aussi sur l'impact négatif de la contrefaçon et du piratage sur l'économie et la société;

Amendement

13. **invite la Commission et les États membres, en association avec les industries concernées,** à mettre en place une campagne de sensibilisation à l'échelle européenne, nationale et locale sur les risques que représentent les produits contrefaits pour la santé et la sécurité des consommateurs, mais aussi sur l'impact

négatif de la contrefaçon et du piratage sur l'économie et la société;

Or. en

Amendement 75

Françoise Castex, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne la nécessité de mettre en place une campagne de sensibilisation à l'échelle européenne, nationale et locale sur les risques que représentent les produits contrefaits pour la santé et la sécurité des consommateurs, mais aussi sur l'impact négatif de la contrefaçon *et du piratage* sur l'économie et la société;

Amendement

13. souligne la nécessité de mettre en place une campagne de sensibilisation à l'échelle européenne, nationale et locale sur les risques que représentent les produits contrefaits pour la santé et la sécurité des consommateurs, mais aussi sur l'impact négatif de la contrefaçon sur l'économie et la société;

Or. en

Amendement 76

Luis Yáñez-Barnuevo García

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. *souligne la nécessité de* mettre en place une campagne de sensibilisation à l'échelle européenne, nationale et locale sur les risques que représentent les produits contrefaits pour la santé et la sécurité des consommateurs, mais aussi sur l'impact négatif de la contrefaçon et du piratage sur l'économie et la société;

Amendement

13. *appelle la Commission ainsi que les États membres et leurs administrations publiques à* mettre en place une campagne de sensibilisation à l'échelle européenne, nationale et locale sur les risques que représentent les produits contrefaits pour la santé et la sécurité des consommateurs, mais aussi sur l'impact négatif de la contrefaçon et du piratage;

Or. es

Amendement 77

Toine Manders

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne la nécessité de mettre en place une campagne de sensibilisation à l'échelle européenne, nationale et locale sur les risques que représentent les produits contrefaits pour la santé et la sécurité des consommateurs, mais aussi sur l'impact négatif de la contrefaçon et du piratage sur l'économie et la société;

Amendement

13. souligne la nécessité de mettre en place une campagne de sensibilisation à l'échelle européenne, nationale et locale sur les risques que représentent les produits contrefaits pour la santé et la sécurité des consommateurs, mais aussi sur l'impact négatif de la contrefaçon et du piratage sur l'économie et la société; ***insiste sur la nécessité d'apprendre en particulier aux jeunes consommateurs européens que les DPI concernent la propriété des personnes et ne doivent donc en aucun cas être enfreints;***

Or. en

Amendement 78

Marielle Gallo

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. appelle, s'agissant du piratage et de la vente de produits contrefaits en ligne, l'ensemble des parties prenantes, y compris les fournisseurs d'accès, les plateformes de vente en ligne, les ayants droit et les organisations de consommateurs à ***engager un dialogue sur les*** mesures concrètes d'alerte à ***mettre en place***, telles que des messages d'avertissements courts, visibles et pertinents;

Amendement

14. appelle, s'agissant du piratage et de la vente de produits contrefaits en ligne, l'ensemble des parties prenantes, y compris les fournisseurs d'accès, les plateformes de vente en ligne, les ayants droit et les organisations de consommateurs à ***mettre en place des*** mesures concrètes d'alerte ***et visant à informer les citoyens de la valeur du droit d'auteur et des conséquences du piratage et de la contrefaçon sur les emplois et la croissance***, telles que des

messages *éducatifs et* d'avertissements courts, visibles et pertinents;

Or. en

Amendement 79
Cecilia Wikström

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. appelle, s'agissant ***du piratage et*** de la vente de produits contrefaits en ligne, l'ensemble des parties prenantes, ***y compris les fournisseurs d'accès, les plateformes de vente en ligne, les ayants droit et les organisations de consommateurs*** à engager un dialogue sur les mesures concrètes d'***alerte*** à mettre en place, ***telles que des messages d'avertissements courts, visibles et pertinents;***

Amendement

14. appelle, s'agissant de la vente de produits contrefaits en ligne, l'ensemble des parties prenantes à engager un dialogue sur les mesures concrètes d'***information*** à mettre en place ***concernant les risques associés à ces produits;***

Or. en

Amendement 80
Françoise Castex, Antonio Masip Hidalgo, Christian Engström

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. appelle, s'agissant ***du piratage et*** de la vente de produits contrefaits en ligne, ***l'ensemble des parties prenantes, y compris les fournisseurs d'accès, les plateformes de vente en ligne, les ayants droit et les organisations de consommateurs*** à engager un dialogue sur les mesures concrètes d'***alerte*** à mettre en place, ***telles que des messages d'avertissements courts, visibles et***

Amendement

14. appelle, s'agissant de la vente de produits contrefaits en ligne, ***les États membres à mener des campagnes de sensibilisation, le cas échéant au moyen du mécanisme d'information dans l'intérêt public prévu dans la directive sur les droits des citoyens;***

pertinents;

Or. en

Justification

Voluntary agreements for copyright enforcement are not the appropriate instrument to address the challenges of digital distribution of copyrighted content. Voluntary agreements between the content industry and Internet Service Providers have been promoted by some national governments across the EU as the most efficient tool to address the issue of file-sharing – e.g. trying to establish national «graduated response» mechanisms. Such codes of conduct go beyond the current regulatory framework to establish practices, the legality of which remains ambiguous, as has been demonstrated by the recent French Constitutional Court decision concluding to the unconstitutionality of the «Hadopi» law, which was a follow up of a code of conduct.

Amendement 81

Luis Yáñez-Barnuevo García

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. insiste sur la nécessité d'éduquer le jeune public afin de lui permettre de comprendre les enjeux de la propriété intellectuelle et d'identifier clairement ce qui est légal et ce qui ne l'est pas, au travers de campagnes de sensibilisation ciblées, en particulier contre le piratage en ligne;

Amendement

15. insiste sur la nécessité d'éduquer le jeune public afin de lui permettre de comprendre les enjeux de la propriété intellectuelle et d'identifier clairement ce qui est légal et ce qui ne l'est pas, au travers de campagnes de sensibilisation ciblées ***bénéficiant d'une participation accrue des gouvernements nationaux***, en particulier contre le piratage en ligne ***et afin de sensibiliser au rôle des EGC pour la protection des DPI***;

Or. es

Amendement 82

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. insiste sur la nécessité d'éduquer le jeune public afin de lui permettre de comprendre les enjeux de la propriété intellectuelle et d'identifier clairement ce qui est légal et ce qui ne l'est pas, au travers de campagnes de sensibilisation ciblées, en particulier contre le piratage en ligne;

supprimé

Or. en

Justification

Il convient de supprimer l'ensemble de ce paragraphe. Comme les débats qui ont lieu au niveau national, européen et international le montrent clairement, il existe beaucoup de controverses concernant les politiques relatives aux DPI dans l'environnement numérique. Tant que ces problèmes ne sont pas pleinement abordés au niveau de l'élaboration des politiques, les pouvoirs publics doivent s'abstenir de lancer de telles campagnes de communication.

Amendement 83

Cecilia Wikström

Proposition de résolution

Titre après le paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

Lutte contre le piratage en ligne et protection des DPI sur internet

Adaptation des droits de propriété intellectuelle à l'environnement numérique

Or. en

Amendement 84
Françoise Castex, Christian Engström

Proposition de résolution
Titre après le paragraphe 15

Proposition de résolution

*Lutte contre le piratage en ligne et
protection des DPI sur internet*

Amendement

Innover pour adapter les DPI à l'internet

Or. en

Amendement 85
Cecilia Wikström

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. s'accorde avec la Commission pour reconnaître que des mesures non législatives complémentaires *sont* utiles pour renforcer l'application des DPI, en particulier des mesures résultant d'un dialogue approfondi entre les parties prenantes;

Amendement

16. s'accorde avec la Commission pour reconnaître que des mesures non législatives complémentaires *telles que des discussions sur d'éventuelles améliorations du marché numérique en Europe au moyen de l'harmonisation volontaire de procédures et de normes entre les parties prenantes peuvent s'avérer* utiles pour renforcer l'application des DPI, en particulier des mesures résultant d'un dialogue approfondi entre les parties prenantes;

Or. en

Amendement 86
Luis Yáñez-Barnuevo García

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. s'accorde avec la Commission pour reconnaître que des mesures non législatives complémentaires sont utiles pour renforcer l'application des DPI, en particulier des mesures résultant d'un dialogue approfondi entre les parties prenantes;

Amendement

16. s'accorde avec la Commission pour reconnaître que des mesures non législatives complémentaires sont utiles pour renforcer l'application des DPI, en particulier des mesures résultant d'un dialogue approfondi entre les parties prenantes ***sans préjudice de l'établissement d'une réglementation complémentaire prévoyant des mesures coercitives correspondantes pour sanctionner les manquements;***

Or. es

Amendement 87

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Stavros Lambrinidis, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. ***s'accorde avec la Commission pour reconnaître que*** des mesures non législatives ***complémentaires sont utiles pour renforcer*** l'application des DPI, ***en particulier des mesures résultant d'un dialogue approfondi entre les parties prenantes;***

Amendement

16. ***déconseille de prendre*** des mesures non législatives ***relatives à*** l'application des DPI, ***étant donné qu'elles peuvent entraîner le contournement des garanties juridiques, y compris de celles concernant la protection des données et de la vie privée;***

Or. en

Amendement 88

Marielle Gallo

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. souligne que l'énorme croissance du partage non autorisé de fichiers contenant des œuvres protégées par des droits d'auteur et des interprétations et exécutions enregistrées représente un problème croissant pour l'économie européenne en termes d'opportunités d'emploi et de revenus pour l'industrie ainsi que pour le gouvernement;

Or. en

Amendement 89

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. regrette que la Commission n'ait pas évoqué ni traité de la délicate problématique du piratage en ligne, qui constitue un aspect majeur de ce phénomène global à l'ère de la numérisation de nos sociétés, et en particulier de la question de l'équilibre entre le libre accès à internet et les mesures à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre ce fléau; insiste pour que la Commission examine cette problématique dans sa stratégie sur les DPI;

supprimé

Or. en

Justification

Le «piratage» sur l'internet est bel et bien mentionné dans la communication et il a été au centre du débat concernant le paquet «télécoms». Ce paragraphe comporte beaucoup trop d'inexactitudes et doit être supprimé.

Amendement 90 **Stavros Lambrinidis**

Proposition de résolution **Paragraphe 17**

Proposition de résolution

17. regrette que la Commission n'ait pas évoqué ni traité de la délicate problématique du piratage en ligne, qui constitue un aspect majeur de ce phénomène global à l'ère de la numérisation de nos sociétés, et en particulier de la question de l'équilibre entre **le** libre accès à internet et les mesures à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre ce fléau; insiste pour que la Commission examine cette problématique dans sa stratégie sur les DPI;

Amendement

17. regrette que la Commission n'ait pas évoqué ni traité de la délicate problématique du piratage en ligne, qui constitue un aspect majeur de ce phénomène global à l'ère de la numérisation de nos sociétés, et en particulier de la question de l'équilibre entre, **d'une part, les droits fondamentaux, y compris le droit à la protection des données et à la vie privée et la question du** libre accès à internet et, **d'autre part,** les mesures à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre ce fléau; insiste pour que la Commission examine cette problématique dans sa stratégie sur les DPI;

Or. en

Amendement 91 **Marielle Gallo**

Proposition de résolution **Paragraphe 17 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. souligne que la lutte contre le

piratage numérique ne remet pas en cause l'exercice des droits fondamentaux des citoyens tels que la protection de la vie privée. Rappelle à ce titre que la protection de la propriété intellectuelle constitue un droit fondamental conformément à l'article 17 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE;

Or. en

Amendement 92

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Stavros Lambrinidis, Cecilia Wikström

Proposition de résolution Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. souligne que plusieurs facteurs ont permis le développement de ce phénomène et notamment les avancées technologiques; rappelle toutefois que ce phénomène constitue une violation des DPI auquel il convient de trouver des solutions appropriées et urgentes en fonction du secteur concerné;

Amendement

18. souligne que plusieurs facteurs ont permis le développement de ce phénomène et notamment les avancées technologiques ***et le manque d'offres légitimes***; rappelle toutefois que ce phénomène constitue une violation des DPI auquel il convient de trouver des solutions appropriées et urgentes en fonction du secteur concerné ***et dans le respect des droits fondamentaux***;

Or. en

Justification

Unauthorised use of copyright-protected material is due to the lack of legitimate business models that would allow consumers to buy content online. Where business models have been developed and tried, the results have been promising. For instance, the launch of Spotify, the music streaming service, has helped curb the illegal downloading of music. Enforcement measures need to respect fundamental rights, such as the right to the presumption of innocence, the right to a fair trial, the right to privacy and the right to the confidentiality of communication. Applying the same enforcement measures to criminal gangs infringing copyright for profit and individual consumers doing it for personal use is not fair or proportionate.

Amendement 93
Cecilia Wikström

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. souligne que le soutien et le développement d'une offre légale diversifiée, attrayante et visible pour le consommateur peut contribuer à résorber **ce** phénomène **mais reconnaît que cela n'est pas suffisant: le piratage constitue aujourd'hui l'obstacle le plus** important au développement d'une offre légale en ligne, et l'Union européenne prend le risque de rendre vains les efforts de développement d'un marché en ligne légitime si elle ne prend pas acte de cette situation et ne présente pas au plus vite des propositions afin d'y remédier;

Amendement

19. souligne que le soutien et le développement d'une offre légale diversifiée, attrayante et visible pour le consommateur peut contribuer à résorber **le** phénomène **du partage en ligne de fichiers contenant des œuvres protégées par des droits de propriété intellectuelle, et reconnaît à cet égard que l'absence d'un marché intérieur européen du numérique qui fonctionne constitue un** obstacle important au développement d'une offre légale en ligne, et l'Union européenne prend le risque de rendre vains les efforts de développement d'un marché en ligne légitime si elle ne prend pas acte de cette situation et ne présente pas au plus vite des propositions afin d'y remédier;

Or. en

Amendement 94
Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Christian Engström

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. souligne que le soutien et le développement d'une offre légale diversifiée, attrayante et visible pour le consommateur **peut contribuer à résorber ce phénomène mais reconnaît que cela n'est pas suffisant: le piratage constitue aujourd'hui l'obstacle le plus important au développement d'une offre légale en**

Amendement

19. souligne que le soutien et le développement d'une offre légale diversifiée, attrayante et visible pour le consommateur **assureront le développement d'un marché dynamique pour le contenu créatif en ligne;**

ligne, et l'Union européenne prend le risque de rendre vains les efforts de développement d'un marché en ligne légitime si elle ne prend pas acte de cette situation et ne présente pas au plus vite des propositions afin d'y remédier;

Or. en

Amendement 95
Stavros Lambrinidis

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. souligne que le soutien et le développement d'une offre légale diversifiée, attrayante et visible pour le consommateur *peut contribuer à résorber ce phénomène mais reconnaît que cela n'est pas suffisant: le piratage constitue aujourd'hui l'obstacle le plus important au développement d'une offre légale en ligne, et l'Union européenne prend le risque de rendre vains les efforts de développement d'un marché en ligne légitime si elle ne prend pas acte de cette situation et ne présente pas au plus vite des propositions afin d'y remédier;*

Amendement

19. souligne que le soutien et le développement d'une offre légale diversifiée, attrayante et visible pour le consommateur *peuvent assurer le développement d'un marché dynamique pour le contenu créatif en ligne;*

Or. en

Amendement 96
Alexandra Thein

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. souligne que le soutien et le développement d'une offre légale diversifiée, attrayante et visible pour le

Amendement

19. souligne que le soutien et le développement d'une offre légale diversifiée, attrayante et visible pour le

consommateur peut contribuer à résorber ce phénomène mais reconnaît que cela n'est pas suffisant: ***le piratage constitue aujourd'hui l'obstacle le plus important au développement d'une offre légale en ligne, et l'Union européenne prend le risque de rendre vains les efforts de développement d'un marché en ligne légitime si elle ne prend pas acte de cette situation et ne présente pas au plus vite des propositions afin d'y remédier;***

consommateur peut contribuer à résorber ce phénomène mais reconnaît que cela n'est pas suffisant;

Or. de

Amendement 97
Toine Manders

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. demande par conséquent à la Commission de faire pression sur l'industrie pour qu'elle propose de nouvelles facilités de paiement, afin de faciliter l'achat par les consommateurs européens de contenu proposé légalement, assurant ainsi une augmentation du téléchargement légal au sein de l'UE;

Or. en

Amendement 98
Francesco Enrico Speroni

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. demande l'établissement d'une réglementation précise prévoyant que les consommateurs privés qui reproduisent

en toute légalité des produits originaux soumis à la protection des DPI pour leur usage personnel ne sont nullement tenus de prouver la légalité de cette reproduction et qu'il revient aux personnes qui y ont un intérêt de prouver toute violation éventuelle des règles de protection des DPI;

Or. it

Amendement 99

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Stavros Lambrinidis

**Proposition de résolution
Paragraphe 20**

Proposition de résolution

20. insiste pour que l'ensemble des acteurs, y compris les fournisseurs d'accès à internet, participent au dialogue avec les parties prenantes afin de trouver les solutions appropriées dans le courant de l'année 2010; appelle, à défaut, la Commission à initier une proposition législative ou à modifier la législation existante, notamment la directive 2004/48/CE, afin de renforcer le cadre juridique communautaire dans ce domaine en s'inspirant des expériences nationales;

Amendement

20. demande instamment à la Commission de revoir la question critique de la propriété intellectuelle et d'inviter toutes les parties actives dans le secteur, y compris notamment les opérateurs de télécommunication et les fournisseurs d'accès à internet, à unir leurs forces et à chercher des solutions qui soient équitables aussi bien pour les petites et les grandes parties prenantes que pour les consommateurs, et qui garantissent une rémunération équitable et effective à toutes les catégories de titulaires de droits, un choix réel pour les consommateurs, la diversité culturelle et le respect des droits fondamentaux, y compris du droit à la protection des données et à la vie privée;

Or. en

Amendement 100
Alexandra Thein

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. insiste pour que l'ensemble des acteurs, y compris les fournisseurs d'accès à internet, participent au dialogue avec les parties prenantes afin de trouver les solutions appropriées ***dans le courant de l'année 2010***; appelle, à défaut, la Commission à initier une proposition législative ou à modifier la législation existante, notamment la directive 2004/48/CE, afin de renforcer le cadre juridique communautaire dans ce domaine en s'inspirant des expériences nationales;

Amendement

20. insiste pour que l'ensemble des acteurs, y compris les fournisseurs d'accès à internet, participent au dialogue avec les parties prenantes afin de trouver les solutions appropriées; appelle, à défaut, la Commission à initier une proposition législative ou à modifier la législation existante, notamment la directive 2004/48/CE, afin de renforcer le cadre juridique communautaire dans ce domaine en s'inspirant des expériences nationales;

Or. de

Amendement 101
Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Bernhard Rapkay, Christian Engström

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. demande à la Commission de reconnaître le partage de fichiers à des fins non commerciales associé à d'autres systèmes de récompense, y compris la création d'une nouvelle exception ou limitation concernant les droits de mise à disposition et de reproduction;

Or. en

Amendement 102
Cecilia Wikström

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à réfléchir aux méthodes permettant de faciliter l'accès de l'industrie au marché numérique sans frontières géographiques en examinant au plus vite la question des licences multiterritoriales ainsi que celle d'un système de gestion des droits efficace et transparent, étant donné qu'il s'agit d'une exigence pour le développement de services légaux répondant à la demande des consommateurs pour un accès total, immédiat et personnalisé;

Amendement

21. invite la Commission à réfléchir aux méthodes permettant de faciliter l'accès de l'industrie au marché numérique sans frontières géographiques en examinant au plus vite la question des licences multiterritoriales, **de l'absence de législation harmonisée en matière de droit d'auteur** ainsi que celle d'un système de gestion des droits efficace et transparent, étant donné qu'il s'agit d'une exigence pour le développement de services légaux répondant à la demande des consommateurs pour un accès total, immédiat et personnalisé;

Or. en

Amendement 103
Marielle Gallo

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à réfléchir aux méthodes permettant de faciliter l'accès de l'industrie au marché numérique sans frontières géographiques en examinant **au plus vite** la question des licences multiterritoriales ainsi que celle d'un système de gestion des droits efficace et transparent, **étant donné qu'il s'agit d'une exigence pour** le développement de services légaux répondant à la demande des consommateurs pour un accès **total, immédiat** et personnalisé;

Amendement

21. invite la Commission à réfléchir aux méthodes permettant de faciliter l'accès de l'industrie au marché numérique sans frontières géographiques en examinant la question des licences multiterritoriales, **en tenant compte des spécificités de chaque secteur**, ainsi que celle d'un système de gestion des droits efficace et transparent, **qui viendrait**

compléter le développement *existant* de services légaux répondant à la demande de consommateurs pour un accès *facilité* et personnalisé *au contenu*,

Or. fr

Amendement 104

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à réfléchir aux méthodes permettant de faciliter l'accès de l'industrie au marché numérique sans frontières géographiques en examinant au plus vite la question des licences multiterritoriales ainsi que celle d'un système de gestion des droits efficace et transparent, *étant donné qu'il s'agit d'une exigence pour* le développement de services légaux répondant à la demande des consommateurs pour un accès total, immédiat et personnalisé;

Amendement

21. invite la Commission à réfléchir aux méthodes permettant de faciliter l'accès de l'industrie au marché numérique sans frontières géographiques en examinant au plus vite la question *des licences multiterritoriales lorsqu'il existe une demande substantielle des consommateurs*, ainsi que celle d'un système de gestion des droits efficace et transparent, *qui viendraient compléter* le développement *existant* de services légaux répondant à la demande des consommateurs pour un accès total, immédiat et personnalisé;

Or. fr

Justification

Un certain nombre d'entreprises européennes décident de vendre leurs produits et services sur des marchés individuels, guidés par des choix stratégiques, par la demande du marché et par des motifs culturels et linguistiques. La création d'un marché digital unique ne doit pas devenir une manière de forcer ces entreprises à entrer en compétition avec plus de parties

dominantes, réduisant leur perspective de croissance progressive et s'effectuant au détriment de la diversité culturelle.

Par ailleurs, dans sa décision de 2003 sur la vente des droits de la Ligue des Champions UEFA (COMP/C.2-37.398), la Commission européenne a reconnu les avantages de l'exclusivité territoriale en notant que «Les droits médiatiques sur les compétitions de football telles que la Ligue des champions de l'UEFA sont généralement vendus pays par pays. Cela tient à la nature de la distribution, qui est nationale du fait des réglementations nationales, des barrières linguistiques et des facteurs culturels. La Commission considère donc l'étendue géographique des marchés en amont des droits médiatiques comme nationale.» (Point 88).

Amendement 105

Luis Yáñez-Barnuevo García

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission à réfléchir aux méthodes permettant de faciliter l'accès de l'industrie au marché numérique sans frontières géographiques en examinant au plus vite **la question des licences multiterritoriales ainsi que celle d'un système de gestion des droits efficace et transparent**, étant donné qu'il s'agit d'une exigence pour le développement de services légaux répondant à la demande des consommateurs pour un accès total, immédiat et personnalisé;

Amendement

21. invite la Commission à réfléchir aux méthodes permettant de faciliter l'accès de l'industrie au marché numérique sans frontières géographiques en examinant au plus vite **l'introduction d'un système de gestion collective obligatoire pour la gestion du droit de mise à disposition, à tout le moins pour les artistes interprètes et exécutants, en leur accordant un droit irrévocable à une rémunération équitable, comme mentionné dans le document susmentionné de la Commission du 22 octobre 2009**, étant donné qu'il s'agit d'une exigence pour le développement de services légaux répondant à la demande des consommateurs pour un accès total, immédiat et personnalisé, **et à envisager de consulter les groupements représentant les ayants droit quant à un éventuel rapprochement avec les règles relatives à la diffusion par satellite prévues par la directive «Satellite et câble» de 1993, car ces règles pourraient servir d'orientation à l'établissement d'un modèle de gestion et de rémunération des droits en ligne;**

Amendement 106
Marielle Gallo

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. souligne que le cadre de l'octroi de licences devrait être amélioré sur la base de la neutralité technologique, de sorte que les États membres disposent d'un système de gestion des droits souple, efficace et transparent, adaptable aux nouvelles technologies;

Or. fr

Amendement 107
Françoise Castex, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. invite la Commission à réviser la question de la gestion transfrontalière des droits et à changer l'actuelle situation d'insécurité juridique créée par la recommandation 2005/737/CE de la Commission du 18 octobre 2005 relative à la gestion collective transfrontalière du droit d'auteur, en tenant compte du fait que le droit d'auteur est par nature territorial pour des raisons culturelles, traditionnelles et linguistiques et en garantissant un système de licences paneuropéen donnant aux consommateurs accès au plus vaste choix de contenu possible et non au détriment

du répertoire local européen;

Or. en

Amendement 108

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay

Proposition de résolution

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. invite la Commission à adopter une approche ouverte par rapport aux propositions présentées concernant la reconnaissance du partage de fichiers en ligne, en produisant des données complètes à propos des aspects économiques des régimes de financement mutualisés pour la création sur la base d'échanges non marchands de contenu numérique (comme la «contribution créative» ou le «Kulturflatrate»);

Or. en

Justification

Les décideurs politiques doivent aborder le phénomène du partage de fichiers de manière ouverte et étudier toutes les solutions possibles. L'accroissement de la répression s'étant révélé insatisfaisant, il convient d'envisager d'autres politiques. La première étape serait d'évaluer comme il se doit les différentes propositions visant à autoriser le partage de fichiers à des fins non commerciales tout en créant de nouveaux modes de financement de la création, afin de combler les lacunes dans ce débat sur le partage de fichiers, qui divise fortement l'opinion.

Amendement 109

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Stavros Lambrinidis, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. insiste sur la nécessité de veiller à ce que toute éventuelle mesure législative adoptée ne limite d'aucune manière les droits fondamentaux à la protection des données et à la vie privée tels que reconnus par le droit de l'UE;

Or. en

**Amendement 110
Piotr Borys**

**Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. attire par ailleurs l'attention sur les phénomènes de plus en plus fréquents que sont l'espionnage industriel par internet et le vol de données constituant une propriété industrielle, notamment de documentations techniques et de codes sources;

Or. pl

**Amendement 111
Piotr Borys**

**Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

21 ter. propose que l'Observatoire réalise un diagnostic détaillé du problème du vol de données et propose des mesures pour lutter contre ce problème;

Or. en

Amendement 112

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Stavros Lambrinidis, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. soutient les initiatives prises par la Commission en vue d'identifier les meilleurs moyens d'améliorer encore le règlement douanier de l'UE qui permet la retenue de marchandises soupçonnées de porter atteinte aux DPI et constitue ainsi l'un des piliers du cadre juridique européen destiné à mettre en œuvre les DPI;

Amendement

22. soutient les initiatives prises par la Commission en vue d'identifier les meilleurs moyens d'améliorer encore le règlement douanier de l'UE qui permet la retenue de marchandises soupçonnées de porter atteinte aux DPI et constitue ainsi l'un des piliers du cadre juridique européen destiné à mettre en œuvre les DPI, ***et invite la Commission et les États membres à s'assurer que la retenue de marchandises dont l'illégalité n'est pas prouvée soit la plus brève possible afin d'éviter de bloquer illégitimement les transferts internationaux de ces marchandises lorsqu'un intérêt général impérieux, comme la santé publique, est en jeu dans les pays de destination;***

Or. en

Justification

Depuis novembre 2008, les agents des douanes de l'Union européenne ont saisi au moins 18 lots de médicaments génériques légaux en provenance d'Inde et de Chine et destinés à des pays en développement, y compris des médicaments pour traiter le VIH et le sida et des maladies cardiaques. L'UE doit répondre aux critiques des agences de santé publique, dont UNITAID, l'OMS et de nombreux groupes de la société civile, en révisant les règlements en vertu desquels ces saisies ont été effectuées.

Amendement 113
Sebastian Valentin Bodu

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. toute mesure de limitation du libre accès à Internet (déconnexion temporaire) doit être ordonnée par une instance juridique et si elle est ordonnée par une autorité administrative, la décision d'accorder ce type d'autorisation doit être soumise à un contrôle judiciaire dans le cadre d'une procédure d'appel (recours);

Or. ro

Amendement 114
Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Stavros Lambrinidis

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

Amendement

23. invite la Commission à développer une coopération innovante et renforcée entre l'administration et les différents secteurs industriels concernés;

23. invite la Commission à développer une coopération innovante et renforcée entre l'administration et les différents secteurs industriels concernés, **sans préjudice de la distinction traditionnelle et juridique entre les rôles et les compétences des autorités judiciaires et de répression et de l'industrie;**

Or. en

Amendement 115
Sebastian Valentin Bodu

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. les sanctions doivent viser l'utilisateur et non la personne au nom de laquelle l'abonnement a été souscrit, ce qui suppose que l'autorité administrative chargée d'appliquer d'éventuelles sanctions procède à un examen minimal;

Or. ro

Amendement 116
Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Stavros Lambrinidis

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

Amendement

24. invite la Commission à intensifier sa coopération avec les pays tiers prioritaires en matière de propriété intellectuelle et à **poursuivre ses efforts** dans le cadre des négociations sur la propriété intellectuelle au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier dans le cadre de l'accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC);

24. invite la Commission à intensifier sa coopération avec les pays tiers prioritaires en matière de propriété intellectuelle et à **promouvoir une approche équilibrée** dans le cadre des négociations sur la propriété intellectuelle au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier dans le cadre de l'accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC);

Or. en

Justification

The EU has been criticised for seeking to impose harsh IPR regimes to other areas through trade agreements with other regions, exporting EU regulation that has yet to be properly assessed. At the WIPO, the EU is also the main, if not the only, opponent to an international treaty that would foster access to books for visually impaired people, refusing any

harmonisation of exceptions and limitations of copyright at the international level. This hardline in favor of IPR is increasingly contentious and could be detrimental to other EU policy objectives. And more «balanced approach» is therefore needed.

Amendement 117
Christian Engström

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

Amendement

24. invite la Commission à intensifier sa coopération avec les pays tiers prioritaires en matière de propriété intellectuelle et à poursuivre ses efforts dans le cadre des négociations sur la propriété intellectuelle au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier dans le cadre de l'accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC);

supprimé

Or. en

Amendement 118
Marielle Gallo

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

Amendement

25. invite la Commission à poursuivre ses efforts en vue de faire avancer les négociations de l'accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) afin d'améliorer l'efficacité du système de mise en œuvre des DPI contre la contrefaçon, et d'informer pleinement le Parlement des progrès et des résultats des négociations;

25. invite la Commission à **veiller** à poursuivre ses efforts en vue de faire avancer les négociations de l'accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) afin d'améliorer l'efficacité du système de mise en œuvre des DPI contre la contrefaçon **en tenant pleinement compte de la position du Parlement, en particulier comme indiqué dans sa résolution du 18 décembre 2008 sur l'impact de la contrefaçon sur le commerce**

international, et *lui demande* d'informer pleinement le Parlement des progrès et des résultats des négociations;

Or. en

Justification

La résolution du Parlement européen du 18 décembre 2008 sur l'impact de la contrefaçon sur le commerce international énonce clairement la position du Parlement au sujet des négociations de l'ACAC. Le présent amendement vise à préciser que, dans ses négociations, la Commission doit tenir pleinement compte de cette position.

Amendement 119

Françoise Castex, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Stavros Lambrinidis, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. invite la Commission à *poursuivre ses efforts en vue de faire avancer les négociations de l'accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) afin d'améliorer l'efficacité du système de mise en œuvre des DPI contre la contrefaçon, et d'informer pleinement le Parlement des progrès et des résultats des négociations;*

Amendement

25. invite la Commission à informer pleinement le Parlement des progrès et des résultats des négociations *sur l'accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) et à s'assurer que les dispositions de l'ACAC respectent pleinement l'acquis communautaire en matière de DPI et de droits fondamentaux;*

Or. en

Justification

Contrairement à presque toutes les autres discussions multilatérales et plurilatérales à propos des normes de propriété intellectuelle, les négociations sur l'ACAC se sont déroulées dans le plus grand secret. Des documents tels que les propositions de texte de l'ACAC devraient être transmis au Parlement européen et discutés avec celui-ci. Toutes les dispositions devant être approuvées par les parties à la négociation doivent respecter pleinement le cadre communautaire concernant la responsabilité des fournisseurs d'accès à

internet et la législation relative au commerce électronique et à la mise en œuvre des DPI. Le texte final de l'ACAC doit faire l'objet d'un contrôle afin d'évaluer s'il respecte les droits fondamentaux.

Amendement 120

Françoise Castex, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Stavros Lambrinidis, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. réitère les appels qu'il a lancés à la Commission afin que celle-ci veille à ce que l'ACAC se concentre uniquement sur des mesures de mise en œuvre des DPI, et non sur des questions de fond relatives aux DPI, comme la portée de la protection, les limitations et les exceptions, la responsabilité subsidiaire ou la responsabilité des intermédiaires, et à ce que l'ACAC ne soit pas utilisé comme un moyen de modifier le cadre européen de mise en œuvre des DPI existant;

Or. en

Amendement 121

Françoise Castex, Antonio Masip Hidalgo, Stavros Lambrinidis

Proposition de résolution

Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 ter. invite la Commission à refuser toute disposition susceptible d'autoriser les titulaires d'une marque ou d'un droit d'auteur à s'ingérer dans la vie privée de contrevenants supposés sans suivre la procédure juridique nécessaire, de criminaliser davantage les atteintes aux droits d'auteur et aux marques à des fins

non commerciales ou de renforcer les technologies de gestion des droits numériques aux dépens des droits du public;

Or. en

Justification

Ces deux ajouts sont totalement cohérents avec la position adoptée par le Parlement concernant l'ACAC dans le rapport Susta susmentionné.

Amendement 122

Françoise Castex, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Luigi Berlinguer, Antonio Masip Hidalgo, Bernhard Rapkay, Cecilia Wikström, Christian Engström

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. souligne l'importance de combattre la criminalité organisée dans le domaine des DPI, en particulier la contrefaçon ***et le piratage***; souligne, dans ce contexte, la nécessité de mettre en place une législation européenne adéquate sur les mesures pénales, et soutient le développement d'une coopération stratégique et opérationnelle étroite entre toutes les parties intéressées au sein de l'UE, en particulier Europol, les autorités nationales et le secteur privé, ainsi qu'avec les États non membres de l'UE et les organisations internationales;

Amendement

27. souligne l'importance de combattre la criminalité organisée dans le domaine des DPI, en particulier la contrefaçon; souligne, dans ce contexte, la nécessité de mettre en place une législation européenne adéquate sur les mesures pénales, et soutient le développement d'une coopération stratégique et opérationnelle étroite entre toutes les parties intéressées au sein de l'UE, en particulier Europol, les autorités nationales et le secteur privé, ainsi qu'avec les États non membres de l'UE et les organisations internationales;

Or. en